

**AR Prefecture**

006-210600771-20220811-193-DE

Reçu le 17/08/2022

Publié le 17/08/2022

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département  
Des  
Alpes Maritimes

---

Arrondissement  
De Nice

---

Commune  
de  
Lucéram

---

Nombre de Conseillers

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

---

**Délibération N°193**

---

**Tarif de stationnement pour les  
places équipées  
de prises électriques**

---

L'an deux mil vingt deux, le onze août, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe «3 en 1», sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Christiane Ricort, Jean-Louis Dalloni, Michèle Barnoin, Pierre Marseille, Audrey Varro, Richard Fonti, Nathalie Chiavarino, Louis Fadas, Josiane Cordier, Didier Lambert, Evelyne Brisson, Séverine Canino, formant la majorité des membres en exercice.

Etait représenté : Pierre Natali par Didier Lambert

Etait absent : Mehdi Lemaire

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un tarif pour les places de stationnement équipées de prises électriques, dans le complexe 3 en 1.

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 60 € par mois, le tarif de location d'une place de stationnement équipée de prise électrique, au complexe 3 en 1.

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire  
Michel Calmet

La Secrétaire de séance  
Christiane Ricort

